

C♥MITE de l'AD♥UR

SENIOR MIXTE EXCELLENCE PAR QUATRE FINALE DE COMITE

CONVOCAATION

EPREUVE DE CATEGORIE 2.

DATES: Lundi 18 et Mardi 19 Avril 2011

LIEU: MAISON DU BRIDGE D'ORTHEZ

HORAIRES:

1 ^{er} tour :	13H00-14H55	le 18/04,
2 ^{ème} tour :	15H10-17H05	le 18/04,
3 ^{ème} tour :	17H20-19H15	le 18/04,
4 ^{ème} tour :	13H00-14H55	le 19/04
5 ^{ème} tour :	15H10-17H05	le 19/04,
6 ^{ème} tour :	17H20-19H15	le 19/04

FORMULE: Patton suisse

13 équipes disputeront 6 matchs de 14 donnes avec mi-temps, écrans et rotations d'étuis. Bonus de 0.33 à partir du 3^o tour

ARBITRE: J.C LEGRIX DECLE

SYSTEMES : Les systèmes S.H.A. sont interdits, tous les autres systèmes sont autorisés. La paire qui désire utiliser des conventions inhabituelles doit déposer son système complet (inférences et développements inclus) auprès du directeur des compétitions et en aviser ses adversaires 8 jours avant l'épreuve

QUALIFICATIONS:

Le nombre d'équipes qualifiées pour la Finale de Ligue des 11 et 12 mai à Orthez n'est pas connu à ce jour

Fédération Française de Bridge



C♥MITE de l'AD♥UR

Catégorie

2

Épreuves classées en catégorie 2 dans le Règlement National des Compétitions :

Toutes les divisions Excellence/4 Interclubs D1 Junior/4

SYSTÈMES AUTORISÉS

- Les systèmes **SHA** sont interdits
- Tous les autres systèmes sont autorisés

CONVENTIONS AUTORISÉES

Toutes sous réserve de respecter les conditions suivantes :

Conditions
d'utilisation

- La paire doit déposer le système complet (inférences et développements inclus) au moins 15 jours avant le début de l'épreuve auprès de l'organisme responsable.
- La paire doit s'assurer de la diffusion de son système aux équipes adverses au moins 8 jours avant le début de l'épreuve.

EN CAS DE NON RESPECT DE CES 2 CONDITIONS, LA PAIRE NE POURRA PAS UTILISER LES CONVENTIONS INHABITUELLES DÉCRITES DANS SON SYSTÈME.

- Au début de chaque match, la paire devra attirer l'attention de ses adversaires sur les conventions inhabituelles.

Les paires jouant des **conventions inattendues** et nécessitant la mise au moins d'une défense devront respecter la même procédure.

RÉDACTION DE LA FEUILLE DE CONVENTIONS

- La feuille de conventions doit être dactylographiée.
- Toutes les paires jouant des **CI** doivent apporter un soin particulier à la rédaction de leur feuille.
- La présentation des feuilles devra faire ressortir l'essentiel. Les enchères **CI** devront être mises en évidence.

EN CAS DE RÉDACTION IMPRÉCISE OU CONFUSE, DE DEFAUT D'INFORMATION ESSENTIELLE, L'ARBITRE EST HABILITÉ À :

- Avertir,
- Pénaliser,
- Attribuer une marque ajustée,
- Interdire l'utilisation du système.

Fédération Française de Bridge

